REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DES IMPOTS DE WILAYA
DE ……………………………………

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDITS DE TVA AU TITRE DU ……………………, …………… TRIMESTRE CIVIL DE L'ANNEE :

Date de réception de la demande : ……………………………………………………
(Timbre à date du service des impôts)

I- Identification de l'Entreprise

- Nom, Prénoms ou dénomination de l'entreprise : ……………………………………
- Adresse du principal établissement : ……………, ……………………………, ……………
- Activité exercée……………………………………………………………
- N° du Nif :……………………………………………………………
- Nationalité de l'entreprise :……………………………………………………

II. Demande de remboursement et respect de la condition de non report

Le soussigné (Nom, Prénom, qualité)……………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………

Atteste que l'entreprise présentant cette demande est à jour dans le dépôt de ses déclarations de chiffre d'affaires (G50). Il sollicite le remboursement de la somme de :……………………………………
Correspondant au crédit de TVA constaté sur la déclaration du chiffre d'affaires du mois de……………………, …………… et réduit le montant du crédit détenu, à concurrence du crédit dont le remboursement est demandé. Il s'engage à ne plus le reporter sur les déclarations suivantes jusqu'à l'intervention de la décision.

***A* ……………, *le*……………,**

Signatures de la personne habilitée à engager l'entreprise
(Représentant légal ou personne mandatés)

III. Origine du crédit sollicité au remboursement

• **Opérations exonérée ouvrant droit à déduction :**	
– Les opérations d'exportation :	☐
– Les opérations de commercialisation de marchandises, de biens et services expressément exonérés de la TVA, ouvrant droit à déduction :	☐
– Les redevables partiels qui réalisent simultanément des opérations imposables et exonérées.	☐
– Les opérations de ventes de produits et de services exonérés dont les prix ou marges sont réglementés.	☐
– Les opérations de livraison de marchandises, biens et services à un secteur exonéré ou bénéficiant du régime des achats en franchise de taxe :	☐
• **Cessation effective d'activité :**	☐
• **Différence de taux :**	☐

Cocher la case correspondante.

IV. Montant sollicité en remboursement

Indiquer le report des crédits dégagés sur les déclarations de chiffre d'affaires (G50) déposées au titre du trimestre civil concerné.

Montant du précompte antérieur : ....

Mois : .... Montant du crédit : ....

Mois : .... Montant du crédit : ....

Mois : .... Montant du crédit : ....

Montant sollicité en remboursement = ☐

Remarque : le montant du crédit demandé au remboursement ne peut être reporté sur la déclaration G50 qui suit celle qui fait apparaître le dit crédit.

Dans le cas où cette obligation n'est pas respectée, l'Administration Fiscale procèdera à la suspension du crédit demandé en remboursement.

V. Evolution du crédit sollicité au remboursement

1er mois du trimestre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du 1er mois du trimestre	Montant
TVA/Achats biens	
TVA/Achats services	
TVA/Achats immobilisations	
Total	(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

2ème mois du trimestre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du 2ème mois du trimestre	Montant
Précompte antérieur (mois précédent)	
TVA / ACHATS du mois	
TVA/Achats biens	
TVA/Achats services	
TVA/Achats immobilisations	
Total	(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

3ème mois du trimestre			
CA	Montant	Taux TVA	**TVA collectée**
CA imposable		19%	
		9%	
CA non imposable			
Total			(a)

Déductions au titre du 3ème mois du trimestre	Montant
Précompte antérieur (mois précédent)	
TVA / ACHATS du mois	
TVA/Achats biens	
TVA/Achats services	
TVA/Achats immobilisations	
Total	(b)

TVA exigible ou précompte du mois (a) – (b)	

Procédure du remboursement

Les entreprises éligibles au remboursement :

Ne sont éligibles au remboursement de crédit de TVA que les entreprises qui se trouvent en situation de crédit de TVA dont l'origine relève du champ d'application de l'article 50 du Code des Taxes sur le chiffre d'affaires, à savoir :

- Les exportations ;
- Les opérations exonérées ouvrant droit à déduction.
- Les opérations réalisées en hors taxes à destination des entreprises bénéficiaires de la franchise de taxes ou de l'exonération de la TVA.
- La différence de taux de la TVA (taux réduit sur ventes, taux normal sur achat)
- Cessation d'activité.

Lieu de dépôt de la demande :

- DGE
- DIW
- CDI

Délais d'introduction de la demande:

- **Délai général :** au plus tard, le 20 du mois qui suit le trimestre civil au terme duquel le crédit est constaté.
- **Délai applicable aux redevables partiels :** au plus tard, le 20 Avril de l'année N +1.

Pièces à joindre à la demande :

- Copies des trois déclarations G50 du trimestre civil.
- Mandat, si le signataire n'est pas le redevable lui-même.
- Relevés mensuels des factures d'achats et les relevés mensuels des factures de ventes ;
- Relevé bancaires justifiant le paiement par chèques des opérations d'achat du trimestre concerné supérieur à 100.000 DA.
- Relevés des déclarations d'exportation
- Relevé trimestriel indiquant les références et montants des attestations de franchise remises par les clients ou des attestations d'exonération.

Observation : Ces documents doivent impérativement être joints à votre demande de remboursement. A défaut, ces derniers vous seront réclamés ultérieurement, ce qui retardera d'autant le traitement de votre demande de remboursement.